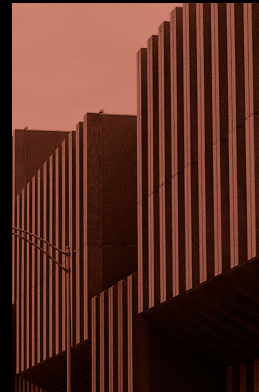


esQUISSES

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2001
VOLUME 12 NUMÉRO 5



DEUX TOITS, DEUX MESURES ?

DEUX BÂTIMENTS, DEUX ÉPOQUES, UN ENJEU : LEUR SURVIE.

SI TOUS LES BÂTIMENTS SONT DES TÉMOINS DE LEUR ÉPOQUE, ON DOIT BIEN ADMETTRE QUE CERTAINS TÉMOIGNENT MIEUX QUE D'AUTRES. RESTE À SAVOIR COMMENT DÉPARTAGER LES UNS DES AUTRES. *À LIRE EN PAGE 4*

- 9 TECHNOLOGIES : QUELQUES NOUVEAUTÉS
- 10 LES ATELIERS DU FORUM : LES COMPTES RENDUS
- 15 LA MAISON RAY-VISION



MAISONS EXPÉRIMENTALES
 MAISON MOBILE UNITÉ
 MAÎTRE/ESCLAVE
 PAYS-BAS
 ATELIER VAN LIESHOUT



Commerce Design Montréal

Vous avez reçu, il y a une ou deux semaines, une invitation à participer au concours Commerce Design. Nous souhaitons apporter une petite précision. Lorsque vous vous inscrivez, vous devez choisir de participer en votre qualité d'architecte OU en tant que société. Quand la société en question s'appelle Armand, Bombardier et Chenille architectes, ça ne change rien, mais si elle se nomme ABC tout court inc., ça devient plus délicat. Puisque les choix de mise en page de Commerce Design Montréal ne permettent pas d'inclure les deux, vous devez être conscient que lorsque vous choisissez de figurer au concours sous le nom d'une entreprise sans qu'il ne soit fait mention de votre profession, les médias ne pourront aucunement vous identifier comme architecte. Ce qui limite un peu, vous l'aurez deviné, le rayonnement de la profession. Et le vôtre...

En passant, faites vite : la **date limite** d'inscription au concours a été fixée au **7 novembre 2001**.

BOSSES DESIGN, H₂O LAUNDROMAT ET CIE
 PHOTO : PIERRE FRISKO



Commission de la fonction publique
 du Canada

Public Service Commission
 of Canada

Architecte/ chargé(e) de projets

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

QUÉBEC (QUÉBEC)

Le présent poste d'une durée déterminée, qui prend fin le 31 août 2002, est offert aux personnes résidant ou travaillant dans la région métropolitaine et périphérique de Québec.

Le salaire annuel se situe entre **38 083 \$** et **47 257 \$**, plus une prime annuelle de **6 480 \$** jusqu'en septembre 2002.

Pour accéder à ce poste, vous devez posséder un baccalauréat en architecture d'une université reconnue et avoir de l'expérience dans l'élaboration de plans et de devis ainsi que dans la supervision et la gestion de travaux de construction et/ou de réparation. Une vérification de la fiabilité sera effectuée avant la nomination.

La maîtrise du français est essentielle.

Si vous répondez à ces critères, veuillez postuler en ligne sur notre site Web à <http://emplois.gc.ca> ou acheminer votre curriculum vitae par télécopieur au (418) 648-4575 d'ici le **28 septembre 2001** en indiquant votre citoyenneté et le numéro de référence **SVC91708PL59**.

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature; nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape. La préférence sera accordée aux citoyennes et aux citoyens canadiens.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.

<http://>

emplois.gc.ca

Canada

Architect/ Projects Manager

Public Works and Government Services Canada

QUÉBEC CITY, QUÉBEC

This term position, to August 31, 2002, is open to persons residing or working in the Québec metropolitan area and its outskirts.

Your annual salary will range between **\$38,083** and **\$47,257**, and an annual lump-sum of **\$6,480** will be added until September 2002.

To qualify for this role, you must hold a bachelor's degree from a recognized university in Architecture, coupled with experience in drawing up plans and specifications, as well as supervising and managing construction and/or repair work. A reliability check will be conducted prior to appointment.

Proficiency in French is essential.

If you meet the above requirements, please apply on-line at our Web site at jobs.gc.ca or fax your resume, indicating your citizenship and quoting reference number **SVC91708PL59**, by **September 28, 2001**, to: (418) 648-4575.

We thank all those who apply; only those selected for further consideration will be contacted. Preference will be given to Canadian citizens.

We are committed to Employment Equity.

<http://>

jobs.gc.ca

1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTREAL (QUÉBEC) H3H 1R4

TÉLÉPHONES 514.937-6168
800.599-6168

TÉLÉCOPIEUR 514.933-0242

COURRIEL INFO@OAO.COM

TOILE WWW.OAO.COM

PRÉSIDENT
CLAUDE HAMELIN LALONDE

RESPONSABLE DU BULLETIN
PIERRE FRISKO

REVISION
MARIE-CLAUDE LABRIE

INFOGRAPHIE
LINDA THERRIAULT

DÉPÔT LÉGAL
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

CE NUMÉRO EST TIRÉ À 3 600 EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES MEMBRES SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR LES SERVICES DE L'ORDRE. ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION ET À UNE PROTECTION ACRIE DU PUBLIC. LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS ESQUISSES NE SONT PAS NECESSAIREMENT CELLES DE L'ORDRE. LES PRODUITS, MÉTHODES ET SERVICES ANNONCÉS SOUS FORME PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES NE SONT EN AUCUNE FAÇON APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

PERSONNEL DE L'ORDRE POSTE/COURRIEL

SECRÉTAIRE À LA PRATIQUE	
LUCIE AUBIN	222 laubin@oaq.com
SYNDIC	
LOUISE BARRETTE	231 lbarrette@oaq.com
ENQUÊTEUR	
CLAUDE BONNIER	232 cbonnier@oaq.com
COMPTABILITÉ	
JEAN-CLAUDE DUFOUR	230 jcdufour@oaq.com
SECRÉTAIRE	
JEAN-PIERRE DUMONT	211 jp Dumont@oaq.com
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS	
PIERRE FRISKO	223 pfrisko@oaq.com
RÉGISTRARE	
CAROLE GIARD	251 cgiard@oaq.com
SERVICE INFORMATIQUE	
PATRICK GIGUERE	240 pgiguere@oaq.com
SECRÉTAIRE À L'ADMISSION	
LYNDA GODIN	212 lgodin@oaq.com
INSPECTEUR	
ALAIN LAFLEUR	224 alafleur@oaq.com
SECRÉTAIRE AUX COMMUNICATIONS	
MARIE-CLAUDE LAMOUREUX	233 mclamoureux@oaq.com
RÉGISSEUR	
JEAN-PIERRE MANFÉ	200
RÉCEPTIONNISTE	
LISE PELLERIN	0 lpellerin@oaq.com
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE	
NICOLE TREMBLAY	221 ntremblay@oaq.com



LE BOUQUIN COUP DE CŒUR

Maisons expérimentales

Le temps d'un numéro, on se retrouve à des années-lumières du précédent coup de cœur. Exit la rassurante maison traditionnelle, on plonge ici dans l'incertitude du monde expérimental. Écologiques, préfabriquées, regroupées ou sur mesure, elles ont pour dénominateur commun la remise en question de l'ordre établi. De toutes les façons possibles, de tous les prix possibles, dans tous les climats possibles. L'exercice était un travail de moine et, de toute évidence, Nicolas Pople en est un : pas évident de dénicher ces maisons, de la Nouvelle-Zélande au Chili en passant par Israël. Magnifiquement illustré, le bouquin trace un portrait fort intéressant de l'architecture expérimentale, depuis Brunelleschi jusqu'à aujourd'hui.

Maisons expérimentales, Nicolas Pople, Éditions du Seuil, 2001

Parlons-en !

Dans le présent numéro, en page 10, vous pourrez prendre connaissance de ce que les membres présents ont dit aux trois ateliers tenus lors du Forum des architectes, le 15 juin dernier. Vous n'y étiez pas ? Vous avez tout de même des choses à dire sur un des sujets ? Alors dites ! Par téléphone, télécopieur ou courriel, faites-nous parvenir votre opinion, vos commentaires, vos suggestions, que ce soit sur les sujets des ateliers ou sur d'autres sujets. Vous ne savez pas qui joindre, même après avoir regardé à gauche, sur la page que vous lisez actuellement ? Téléphonnez à l'Ordre, M^{me} Pellerin se fera un plaisir de vous diriger vers la bonne personne.

Les encarts

Nous vous invitons à regarder les documents qui accompagnent *Esquisses* d'un peu plus près. Ainsi, vous y découvrirez, entre autres, la toute nouvelle *Loi sur les architectes* ou encore une liste des règlements de l'Ordre mise à jour qui doit remplacer l'index de 1996 figurant dans votre cartable officiel.

Oupsss

Parmi les participants au concours de l'école nationale de cirque énumérés dans le précédent numéro d'*Esquisses*, l'architecte Martin Brière nous fait remarquer qu'il fallait lire le consortium Afflek, de la Riva, Brière et TPL. Vous venez de le lire.



Deux toits, deux mesures ?

D'un côté, un membre de l'Ordre revendique la valeur patrimoniale d'un bâtiment qu'il a réalisé il y a une trentaine d'années pour en justifier la conservation. De l'autre, un membre renie la valeur patrimoniale d'un bâtiment plus que centenaire pour justifier sa démolition et l'érection du bâtiment qu'il a conçu. Histoire de patrimoine.

Remise en contexte. À Québec, la polémique a éclaté en juin dernier quand, du haut de son siège de premier ministre, Bernard Landry suggérait de démolir le « bunker » et de le remplacer par un jardin. À peine trois jours plus tard, en assemblée générale, des architectes ont demandé à l'Ordre de répliquer à cette attaque contre un membre éminent de l'Ordre, l'architecte Evans Saint-Gelais, en évoquant la valeur patrimoniale des édifices H et J (qui constituent celui qu'on appelle communément le bunker).

À peu près au même moment, à Montréal, un autre dossier chaud faisait la manchette. Afin d'installer un hôtel de cinq à sept étages sur le terrain de la Maison Notman, classée en 1979, l'architecte Michelangelo Panzini souhaite démolir le St-Margaret's Home for the Incurable, un ancien hôpital plus que centenaire situé à l'arrière, en annexe. Utilisé jusqu'en 1991, l'hôpital n'a rien d'une ruine moderne : toutefois, la valeur patrimoniale que lui attribue l'architecte ne semble pas suffisante pour éviter le pic des démolisseurs. Une situation qui n'est pas sans rappeler le triste sort réservé, en 1967, aux maisons victorienne de la Grande-Allée, rasées pour faire une place au... « bunker ».

Deux bâtiments, un seul enjeu : la conservation de notre patrimoine. La question : qu'est-ce qui mérite d'en faire partie ? Côté patrimonial comme ailleurs, on aimerait bien pouvoir départager les bons et les méchants d'un simple coup d'œil. Malheureusement, même les spécialistes n'arrivent pas tous à attribuer la même valeur à un bâtiment. La prudence est donc de mise, soutient **Claude Bergeron**, professeur d'histoire de l'architecture à l'Université Laval : « On a plutôt tendance, aujourd'hui, à regarder d'un mauvais œil l'architecture qui se faisait il y a trente ans, comme il y a trente ans on regardait d'un mauvais œil l'architecture art déco, qui précédait justement de trente ans cette architecture-là. Je ne souhaite pas prendre la défense absolue de l'édifice H, mais je dois lui reconnaître certaines qualités, même s'il a de nombreux défauts.

Il faut laisser aux bâtiments le temps de faire leur place dans le paysage. Il faut être prudent avec l'édifice H : d'accord, ça peut être un irritant pour beaucoup de monde, mais on aurait tort de se précipiter. »

Professeure au Département de design de l'Université de Québec à Montréal et directrice du programme d'études supérieures spécialisées en connaissance et sauvegarde de l'architecture moderne, **France Vanlaethem** n'a pas apprécié la sortie du premier ministre : « Ce qui m'a le plus choquée quand M. Landry a fait sa déclaration, c'est qu'encore aujourd'hui, après de nombreuses années d'intérêt pour le patrimoine au Québec, on puisse déclarer des choses comme ça, qui sont appuyées sur ce que j'imagine être une évaluation personnelle, des réactions subjectives, plutôt que sur une



étude approfondie ! J'aime l'architecture moderne, j'apprécie beaucoup l'œuvre de M. Saint-Gelais et je crois que ce bâtiment mérite attention et considération avant de décider de le démolir. Il faut une étude, quoi ! On ne peut pas se contenter de considérations superficielles. »

SCIENCE DESSUS DESSOUS

Dans tous les cas, avant de poser des gestes regrettables, il importe d'étudier les bâtiments avec attention. Mais encore faut-il utiliser les bons outils d'analyse, soutient **Jean-Claude Marsan**, architecte, professeur à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et membre de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada : « Ceux qui détruisent le plus la culture et le patrimoine, ce sont les architectes et les urbanistes. Tout simplement parce qu'ils jugent d'après les intuitions qu'ils ont : mais ils sont absolument ignorants dans le domaine de la conservation, qui se gère au niveau international. Il existe des méthodes d'évaluation pour savoir ce qu'il faut conserver et qui sont



Salut André!

Depuis quelques semaines, on doit se faire à l'idée que les vacances sont bel et bien terminées : la cloche a sonné et c'est le difficile retour aux activités courantes. L'Ordre n'y échappe pas et son calendrier des activités pour l'automne est fort chargé. Avant de vous en donner les grandes lignes, j'aimerais toutefois ouvrir une parenthèse.

Au moment où j'écris ces quelques lignes, la procédure d'appel de candidatures pour le poste de directeur de l'administration est en cours. Ce fut avec étonnement et tristesse que j'ai lu la lettre de démission d'André Lachance. L'Ordre avait fait appel à ses services pour une période initiale de trois mois dans le cadre de la restructuration administrative. Mais ses qualités de gestionnaire ont fait en sorte que l'Ordre lui a attribué d'autres mandats et, finalement, André est resté quatre ans avec nous. On lui doit, entre autres, l'actualisation des outils informatiques, l'implantation d'un système comptable par activités, l'intégration des opérations comptables avec les opérations statutaires, la refonte du tableau des membres et sa base de données, la mise en place d'une politique des ressources humaines, et j'en passe. Il s'est toujours intéressé aux grands dossiers de l'Ordre mais, s'il fut un dossier qui le captivait particulièrement, ce fut celui de l'incorporation (projet de loi 169, sanctionné en juin dernier).

Des défis de taille, il en a eu, et il a toujours su les relever avec conviction, maîtrise, compétence et professionnalisme. Il affichait fièrement son appartenance à l'Ordre des architectes du Québec et il a toujours travaillé dans les intérêts ultimes de l'institution. André était pour les employés plus qu'un patron apprécié, il jouait aussi le rôle de confident attentif. Il représentait pour moi plus qu'un employé exemplaire, il était un partenaire apprécié. Depuis longtemps, André Lachance était convoité par d'autres organismes et nous devions nous attendre à ce que d'autres défis l'attirent un jour ou l'autre. Son passage à l'Ordre restera longtemps dans la mémoire des employés et j'espère qu'il le restera encore plus longtemps dans la mémoire de l'institution. Le personnel, les administrateurs ainsi que moi-même lui disons merci et lui souhaitons tout le succès espéré dans ses nouvelles fonctions.

De retour au calendrier de l'automne. Pour faire suite aux suggestions faites par les membres lors des ateliers thématiques du Forum des architectes, les groupes de travail sur l'incorporation et la formation continue seront appelés à tirer leurs conclusions et à faire des recommandations au Bureau. Pour sa part, le groupe de travail sur l'article 5.1 s'organise présentement et commencera bientôt à travailler sur le contenu et la portée de ce règlement.

De son côté, le Bureau tiendra deux réunions régulières et, dépendamment de l'avancement des dossiers, peut-être qu'un Bureau spécial sera nécessaire. Pour sa part, le comité administratif, en plus de ses quatre réunions régulières, tiendra en septembre deux jours de réunions sur les priorités et les orientations de l'Ordre pour l'année qui vient. Outre ces réunions internes, une rencontre avec la ministre de la Culture et des Communications a été demandée pour clarifier le dossier de la politique gouvernementale sur les concours en architecture et donner suite aux orientations du comité des concours. Plusieurs autres rencontres sont prévues avec la Régie du bâtiment, l'Office des professions, les ordres professionnels et certains groupes intéressés par l'article 5.1. En somme, un automne bien coloré et beaucoup de pain sur la planche pour le successeur d'André Lachance à la direction de l'administration.

Claude Hamelin Lalonde
Président

MAISONS EXPÉRIMENTALES
PACEMAKER
BIRDS PORTSMOUTH RUSSUM

préalables à toute intervention. Et ça, manifestement, il y a des architectes qui ne le savent pas. Des architectes comme Panzini, que je connais bien pour l'avoir eu comme collègue, arrivent dans une situation semblable, en n'ayant strictement aucune connaissance de ces doctrines ou façons de penser et disent : ça c'est pas bon, ça c'est beau... »

La gestion du patrimoine est loin d'être une science exacte. Il n'y a pas de documents contenant des cases à cocher permettant de savoir, en deux coups de cuillère à pot, ce qui mérite d'être conservé ou pas. Étudiante au doctorat en aménagement du territoire et développement régional à l'Université Laval, **Joances Beaudet** épiluche depuis quelques années tout ce qui existe comme chartes locales ou internationales. Elle ne peut que constater la faiblesse des outils dont dispose le ministère de la Culture : « Il n'existe pas de critères qui font consensus et qui permettraient d'analyser objectivement ce qui devrait être classé ou pas. Alors, forcément, l'évaluation est toujours liée à des aspects très subjectifs. »

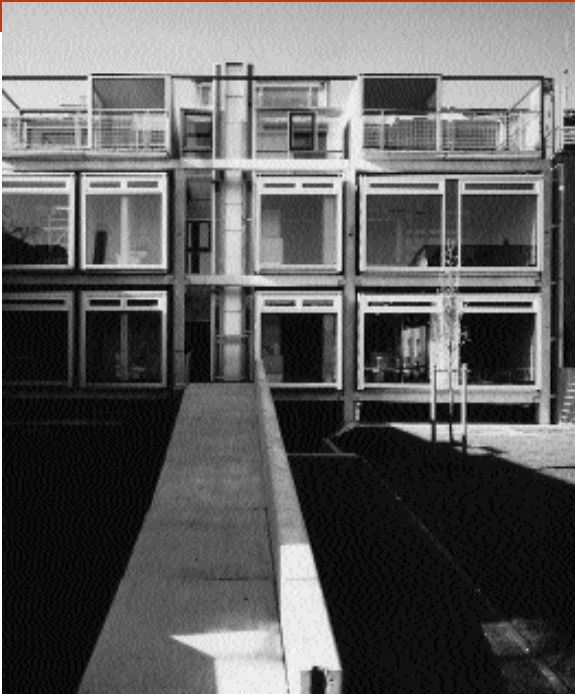
Bien sûr, des critères existent : l'intérêt historique ou architectural; l'ancienneté, la rareté, la représentativité; le lien avec un personnage important, un événement particulier ou une activité traditionnelle; l'état de conservation et le degré d'authenticité; la menace de démolition; la volonté de la population; l'harmonie entre le milieu bâti et le paysage. Mais ce qui est d'intérêt architectural pour un ne l'est pas nécessairement pour l'autre. Il en va de même de l'harmonie entre le milieu bâti et le paysage et de la majorité des critères en question.

En matière de protection du patrimoine, la perfection n'est pas à portée de la main, concède M. Marsan. Mais le Québec aurait intérêt à se rallier aux façons de faire du monde occidental : « Même les États-Unis sont en avance sur nous, raille-t-il. Si les façons de faire d'autres pays occidentaux sont des guides, peut-être qu'on aurait avantage à les étudier au lieu de se fermer les yeux et d'agir comme si nous étions totalement ignorants. »

Ne reste qu'à se souvenir d'une chose. Il sera toujours possible de démolir un bâtiment qu'on aura préalablement choisi de conserver. L'inverse semble moins probable.

Pierre Frisko

PHOTOGRAPHIES :
EDIFICES H ET J / ANTOINE TANGUAY
MAISON NOTMAN / PIERRE FRISKO



T A B L E A U D E L ' O R D R E

RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre.

Le 20 juillet 2001
 Lemelin, Monique
 Yuen, John Cheuk-Yiu

Le 22 août 2001
 Jarnuszkiewicz, Zbigniew

Le 4 septembre 2001
 Edwards, Gordon
 Leclerc, Richard

RADIATIONS

Les architectes suivants ont été radiés du Tableau de l'Ordre.

Le 13 juillet 2001
 Gagnon, Guillaume

Le 24 juillet 2001
 Codebecq, Léon
 St-Jean, Jacques

DÉMISSION

Le 1^{er} août 2001
 Girard, Maurice

DÉCÈS

Nous avons appris avec regret le décès de deux de nos membres. Toutes nos condoléances aux familles et aux amis.

Le 9 juillet 2001
 Déry, Jean

Le 20 juillet 2001
 Dupuis, Jules

DÉCISIONS DU COMITÉ DE DISCIPLINE N'AFECTANT PAS LE DROIT D'EXERCICE

# Dossier	Architecte intimé	Date de la décision	Nature de l'infraction reprochée	Sanction
03-00-0041	Pierre Parent	19/12/00	Utilisation illégale du sceau (art. 4.02.01 (a) du <i>Code de déontologie</i>)	1 200 \$
			Participation ou contribution à l'exercice illégal de la profession en apposant son sceau et sa signature sur des plans et devis, alors que ces derniers avaient été préparés par une préposée de Bétaplex Inc., corporation sise à Laval (art. 4.02.01 (h) du <i>Code de déontologie</i>).	600 \$
			Avoir surpris la bonne foi d'un confrère ou s'être rendu coupable envers lui d'abus de confiance ou de procédés déloyaux (art. 4.03.03 du <i>Code de déontologie</i>).	Réprimande
			Ne pas avoir conclu une entente concernant ses services professionnels relevant de son champ d'exercice exclusif directement avec le maître de l'ouvrage (art. 3.05.08 du <i>Code de déontologie</i>).	600 \$



GUIDES D'ÉTUDE POUR LES EXAMENS DU NCARB

Des livres de recettes?

Votre curiosité vous a mené récemment sur le site Internet du NCARB? Vous avez poussé un cri d'exclamation devant l'annonce suivante : *New! ARE Study Guides?* Vous n'avez pas rêvé...

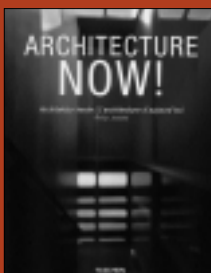
Tout récemment, le NCARB a publié deux nouveaux guides d'aide à l'étude pour les examens : l'un pour les divisions graphiques, l'autre pour les examens à choix multiples. Un guide d'étude était anciennement publié par le NCARB mais n'avait pas été réédité depuis quelques années. Ces nouvelles publications viennent donc répondre à la demande des candidat(e)s et des organismes délivrant des permis d'architectes.

N'ayez crainte! Une version française de ces guides d'aide à l'étude verra le jour dans les prochains mois. Le Comité des conseils d'architecture du Canada a déjà entamé le processus de traduction et d'adaptation et espère assurer la disponibilité de guides en français le plus tôt possible. Les guides sont présentement vendus par le NCARB au coût de 49,95\$ U.S. chacun (plus poste et manutention). Le coût de la version française n'est pas encore fixé.

Il va sans dire que l'acquisition des guides d'étude demeurera facultative. Ces guides ne sont pas essentiels à la réussite des examens, qui visent à tester le jugement professionnel acquis par le futur architecte tout au long des études et du stage. La matière peut être révisée à l'aide de tous autres documents pertinents. Les exemples illustrés dans les guides d'étude peuvent aider à se préparer aux examens mais ne constituent ni une recette-miracle ni une garantie de réussite. Quoi qu'il en soit, nous vous tiendrons au courant des développements!

Carole Giard, registraire

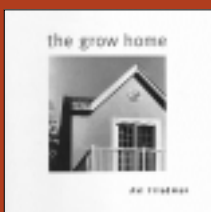
L E C T U R E S



ARCHITECTURE NOW

La formule est connue, puisque c'est un peu la même que l'éditeur avait utilisée pour *40 architects under 40*, premier Bouquin coup de cœur de la série : format pratique, couverture souple et texte trilingue (français, anglais, allemand), de quoi rendre la brique accessible à un grand public, à meilleur prix. Cette fois, c'est l'ensemble de l'architecture contemporaine qui est étalé dans ces pages et les Tadao Ando, Frank Gehry et autres Bernard Tschumi rejoignent ici la relève. Au chapitre des curiosités, il faut voir la résidence Neugebauer de Richard Meier, avec son toit en V conçu en réponse à une loi municipale exigeant un toit en pente... sans en spécifier le sens ! Le texte est minimal, les photos occupant presque tout l'espace, ce qui convient tout à fait à un ouvrage du genre. Du bonbon.

Architecture Now (L'architecture d'aujourd'hui), Philip Jodidio, Taschen, 2001



THE GROW HOME

Depuis 1988, année de création du programme de la maison abordable à l'université McGill, l'aventure de la maison évolutive (*The Grow Home*) d'Avi Friedman a pris des proportions inespérées. C'est cette aventure que l'architecte nous raconte ici : on découvre au fil des pages les étapes qui ont mené à la réalisation de cette maison à prix abordable qui a connu, dès sa première incarnation, un succès surprenant. Rencontres avec le premier entrepreneur montréalais, dessins sur le coin d'une table, réactions des nouveaux propriétaires, l'auteur nous permet de bien saisir la démarche et d'en bien comprendre le fondement. En bout de ligne, l'ouvrage se révèle être une analyse fort pertinente du marché de l'habitation à bas prix et démontre qu'il existe des solutions architecturales à des problèmes de budget. Dommage qu'il n'existe —pour l'instant du moins— qu'en anglais. La suite ? *The Next Home!* *The Grow Home*, Avi Friedman, McGill-Queen's University Press, 2001

AVIS DE RADIATION
(Article 180 du *Code des professions*)

EN VIGUEUR À COMPTER DU 13 JUILLET 2001

AVIS est par la présente donné que **Monsieur Guillaume Gagnon**, ayant exercé sa profession d'architecte à Montréal, a été reconnu coupable par le Comité de discipline de l'Ordre des architectes du Québec des infractions suivantes :

1. Avoir, le ou vers le 13 octobre 1999, apposé son sceau et sa signature sur des plans et devis ou tout autre document relatif à l'exercice de sa profession concernant le 5302, rue Drolet, en la ville de Montréal, propriété de madame Magali Millou, alors qu'ils n'ont pas été préparés dans son bureau, par lui-même ou sous sa direction et surveillance immédiate; le tout contrairement à l'article 4.02.01 (a) du *Code de déontologie* de l'Ordre des architectes du Québec.
2. Avoir, le ou vers le 13 octobre 1999, participé ou contribué à l'exercice illégal de la profession en apposant son sceau et sa signature sur des plans et devis ou tout autre document relatif à l'exercice de sa profession concernant la propriété de Mme Magali Millou, alors que ces derniers avaient été préparés par et/ou pour Monsieur Alain Dubois, entrepreneur, domicilié au 91 rue de Montmagny, en la ville de Boucherville, province de Québec; le tout contrairement à l'article 4.02.01 (h) du *Code de déontologie* de l'Ordre des architectes du Québec.
3. Ne pas avoir, entre le 13 octobre 1999 et le 30 octobre 2000, conclu toute entente concernant ses services professionnels relevant de son champ d'exercice exclusif directement avec le maître de l'ouvrage soit madame Magali Millou concernant le 5302, rue Drolet, en la ville de Montréal, le tout contrairement à l'article 3.05.08 du *Code de déontologie* de l'Ordre des architectes du Québec.
4. Ne pas avoir, entre le 13 octobre 1999 et le 30 octobre 2000, tenu de dossier et/ou de registre, concernant le 5302, rue Drolet, en la ville de Montréal, le tout contrairement à l'article 2.01 du *Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux* de l'Ordre des architectes du Québec.
5. Avoir, entre le 1^{er} avril 1999 et le 31 mars 2000, produit une déclaration fausse ou mensongère dans son formulaire d'inscription au tableau des membres et avis de cotisation 1999-2000, à l'effet qu'il n'est pas assujéti au *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec*, alors qu'il a posé ou offert de poser l'un ou l'autre des actes décrits dans l'article 2 dudit règlement, posant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions*.
6. Avoir, entre le 1^{er} avril 2000 et le 30 octobre 2000, produit une déclaration fausse ou mensongère dans son formulaire d'inscription au tableau des membres et avis de cotisation 2000-2001, à l'effet qu'il n'est pas assujéti au *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec*, alors qu'il a posé ou offert de poser l'un ou l'autre des actes décrits dans l'article 2 dudit règlement, posant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions*.
7. Avoir, entre le 1^{er} avril 1999 et le 31 mars 2000, omis de souscrire au Fonds de l'assurance professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec, alors qu'il a posé ou offert de poser l'un ou l'autre des actes décrits dans l'article 2 du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec*, le tout contrairement à l'article 2 dudit règlement.
8. Avoir, entre le 1^{er} avril 2000 et le 30 octobre 2000, omis de souscrire au Fonds de l'assurance professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec, alors qu'il a posé ou offert de poser l'un ou l'autre des actes décrits dans l'article 2 du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec*, le tout contrairement à l'article 2 dudit règlement.

Le 12 juin 2001, le Comité de discipline imposait à **Monsieur Guillaume Gagnon** une amende de 1 200,00\$ sur le premier chef d'accusation, une réprimande sur chacun des 2^e, 3^e et 4^e chefs, ainsi qu'une radiation du tableau de l'Ordre d'une année sur chacun des 5^e, 6^e, 7^e et 8^e chefs. Ces périodes de radiation devant être purgées concurremment.

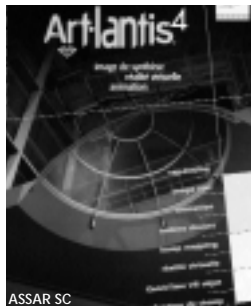
Cette décision est exécutoire depuis le 13 juillet 2001.

Montréal, le 4 septembre 2001

La secrétaire du comité de discipline,
Lucie Aubin



Art*lantis, version 4



Ça ne deviendra pas une habitude mais, pour les besoins de la cause, nous devons passer à la première personne du singulier, au « je », comme disent les initiés. Allons-y donc. Je dois vous faire une confidence, et vous devez me promettre de ne jamais le répéter à personne. Quand j'ai terminé mon baccalauréat en architecture, je me suis acheté un ordinateur. Le but ? Apprendre à travailler avec AutoCad.

Deux ans après la fin du bac, j'ai dû constater que j'avais appris à peu près n'importe quoi : Photoshop, FileMaker, Excel et tutti quanti. Mais pas AutoCad. Pourquoi ? Parce que je trouvais AutoCad « plate ». Fondamentalement « plate ». Rien à voir avec l'architecture, que je me disais à l'époque. Alors maintenant, forcé, quand vient le temps d'utiliser un logiciel lié à l'architecture, je suis un peu hésitant.

Pourtant, après avoir installé Art*lantis (qui est différent d'AutoCad puisque c'est un logiciel de rendu, soit l'étape qui vient après la modélisation), j'ai passé quelques heures à m'amuser, à jouer avec ses possibilités qui m'apparaisaient fort prometteuses. Sans être un spécialiste, évidemment, compte tenu de ce que je viens de vous expliquer. J'ai donc confié le logiciel à quelqu'un qui s'y connaît et qui a apprécié tout autant que moi le produit. Mais lui, il a de bonnes raisons...

D'abord, la simplicité d'utilisation : on peut commencer nos premières « œuvres » sans même ouvrir le guide d'utilisation. Bien qu'incomparable à ce qu'on peut obtenir avec 3ds (prononcer 3D Studio), la qualité de rendu est fort acceptable, d'autant plus que Art*Lantis coûte moins de 800 dollars, une fraction du prix de 3ds (dans les 3000 et quelques dollars pour la version VIZ). Parmi les autres points forts : importation de fichiers .dwg et .3df, animation en format QuickTime VR (possibilité de faire de petits modèles et d'en faire le tour, virtuellement parlant), variation de la profondeur de champ. Petit bémol du côté de la bibliothèque de matériaux livrée avec le logiciel, plutôt limitée. En revanche, vous pouvez très bien utiliser d'autres bibliothèques ou importer des photos numériques pour modifier vos finis.

Vous voulez en savoir plus ? Visitez le site de Cad Server. On peut y lire une critique fort détaillée : www.cadserver.co.uk/common/viewer/archive/2001/Jun/7/feature4.phtm . (Et un gros merci au spécialiste, M. Donald Lebrun) (P. F.)



Représentation digitale de pierres extraites au Canada

Les sols du Canada offrent un incroyable choix de matériaux de construction, dont le calcaire de Saint-Marc n'est pas le moindre représentant. Afin d'aider les professionnels à mieux s'y retrouver quand vient le temps de choisir, l'Association canadienne de la pierre a préparé un cd-rom en forme d'inventaire des produits disponibles ici. L'outil est plutôt rudimentaire, ce qui ne l'empêche tout de même pas de faire le boulot : on peut jeter un œil sur le produit, savoir d'où il provient et connaître les principaux distributeurs. Et comme il est offert gratuitement à tous ceux qui en font la demande, on ne va pas chipoter sur l'ergonomie... Pour recevoir le CD, vous n'avez qu'à faire votre requête à l'association par télécopieur au (450) 661-7907.

Relevé virtuel

Ils ne sont pas nombreux les architectes qui sautent au plafond quand on leur confie la tâche de faire un relevé. Normal : s'ils avaient vraiment beaucoup aimé le relevé, ils seraient devenus arpenteurs-géomètres. Heureusement, pour tous ceux qui voient le relevé comme une corvée, la technologie laisse entrevoir un peu d'espoir. La machine de vos rêves, celle qui se tapera tout le boulot à votre place, existe. Il s'agit d'un balayeur optique, capable à lui tout seul de vous numériser un bâtiment entier et de le transformer en un « nuage de points ». Il suffit ensuite de traiter le tout avec un logiciel spécialisé pour finalement transférer la modélisation du projet dans un logiciel de dessin 3D. Et en faire ce que vous voulez.

Pour l'instant, le balayeur optique n'est pas à la portée de toutes les bourses. D'ailleurs, selon les gens de chez Vaillancourt, Robitaille, Savoie, Bédard et associés, arpenteurs-géomètres, ils seraient les seuls, au Québec, à posséder des appareils du genre, de marque Cyrax. Heureusement, ils ont le sens du partage et offrent leurs bons services aux architectes qui en ont besoin. Moyennant rétribution, évidemment. C'est joli, la technologie, mais ça coûte bonbon ! www.arpenteur-geometre.com .



Les ateliers du Forum

Afin d'obtenir le pouls de ses membres sur les grands sujets de l'heure, l'Ordre a préparé trois ateliers, qui ont eu lieu dans le cadre du Forum des architectes, en juin dernier. Pour ceux qui n'ont pu y participer, le CROAQ a confié à trois membres, Anne Carrier, Nicholas Roquet et Jacques White, la mission de nous en offrir un fidèle résumé. Mission accomplie, comme vous pourrez le constater.

Veuillez noter que les propos tenus par les membres et relatés ici représentent l'opinion des individus présents. Ils seront utilisés pour alimenter les discussions des comités en charge des dossiers en question.

(En italique, les questions soumises aux participants.)



LES CATÉGORIES DE MEMBRES : MYTHE OU RÉALITÉ ?

Différents permis pour différentes pratiques ?

Ouvrir nos rangs à d'autres professionnels ?

Peut-on faire une plus grande place à la relève ?

Évolution de la pratique

Plusieurs participants ont noté un décalage entre les conditions d'admissibilité à l'Ordre et la diversité croissante de la pratique. Quoique plusieurs choisissent de demeurer membres de l'Ordre, de nombreux architectes ont développé une pratique pour laquelle le permis d'exercice n'est pas requis : dans les écoles ou les administrations publiques, auprès d'entreprises de fabrication ou à titre de gérants de projet. On a aussi souligné que, pour les finissants et les stagiaires, la Loi sur les architectes permet désormais une pratique relativement lucrative (réalisation de petits bâtiments), sans qu'il soit nécessaire d'appartenir à l'Ordre. Dans un tel contexte, plusieurs participants ont fait valoir que l'accession à l'Ordre présente des obstacles excessifs : examens coûteux, stages longs et complexes, tarification élevée.

Élargissement de l'Ordre

L'élargissement de l'Ordre à d'autres types de membres a été perçu de manière positive par la plupart des participants. L'influence et la reconnaissance de la profession auprès du public pourraient en être accrues, la présence des architectes en entreprise et dans les administrations publiques consolidée, et la présence de l'Ordre dans les instituts d'enseignement renforcée. Certains architectes ont suggéré qu'un tel élargissement pourrait être l'occasion de repenser le mandat de l'Ordre. N'y aurait-il pas lieu, selon eux, d'accorder une plus grande priorité à la promotion de l'architecture, comme pratique et comme production, à l'instar de la *Royal Institute of British Architects*?

Ouvrir à qui?

Une tendance assez nette s'est dégagée en faveur des clientèles « naturelles » de l'Ordre, tels que stagiaires, diplômés en architecture, enseignants dans les universités et cégeps, fonctionnaires, employés d'entreprises et architectes formés à l'étranger. Dans un effort de recrutement, l'Ordre pourrait miser sur le sentiment d'appartenance à la profession que ces clientèles partagent avec les architectes en pratique traditionnelle. Certains ont toutefois souligné qu'une formation en architecture ne pouvait constituer le seul critère d'admissibilité, et que la compétence et l'expérience professionnelles devaient être valorisées.

À cet égard, un consensus s'est dégagé en faveur de catégories distinctes pour les architectes ayant des compétences particulières, par exemple en programmation dans le milieu de la santé ou en conservation et restauration des bâtiments. Une telle reconnaissance pourrait tenir compte soit d'une formation spécifique ou de l'expérience professionnelle.

Par contre, une ouverture éventuelle de l'Ordre aux professions connexes n'a pas fait l'objet d'un consensus. Plusieurs ont évoqué le risque de diluer la crédibilité du titre d'architecte. À l'inverse, un participant a proposé la mise sur pied d'un « Ordre du bâtiment », regroupant toutes les professions œuvrant dans le domaine.

Titre et permis d'exercice

De même, la possibilité de séparer le titre d'architecte et le permis d'exercice a soulevé des réticences. Selon certains participants, une telle distinction pourrait créer de la confusion quant au rôle et aux compétences de l'architecte. Plusieurs se sont également questionnés sur les conditions qui régiraient l'octroi d'un permis d'exercice à une compagnie : une telle possibilité ne pourrait-elle pas, en pratique, avoir pour conséquence de marginaliser les architectes au sein d'entreprises mixtes? Il faudrait donc considérer les manières de permettre aux personnes sans permis d'exercice de devenir membres de l'Ordre et de profiter de ses services, sans pour autant porter le titre d'architecte.

Nicholas Roquet, architecte



PHOTOS : JEAN-SÉBASTIEN ROBERT

LA FORMATION CONTINUE : INDISPENSABLE ?

Une mode passagère ou un mouvement irréversible ?

Former peut-être, mais comment ?

Formation obligatoire ?

À quel prix ?

La très grande majorité des participants à l'atelier conviennent de la pertinence d'instaurer un programme de formation continue pour tous les membres de l'Ordre. Le besoin de mise à jour régulière des compétences des architectes et l'assurance de la qualité des services professionnels rendus militent, parmi d'autres arguments, en faveur d'un tel programme. La formation s'inscrit d'abord dans un cadre préventif en regard de la responsabilité professionnelle des architectes, mais elle peut aussi prendre appui sur des questions d'actualité dont les enjeux interpellent la profession. Le caractère obligatoire du programme ne cause apparemment pas de problème en soi, mais il sera nécessaire d'étudier avec soin les paramètres de sa mise en application, notamment en regard de la diversité des besoins des membres, de l'accessibilité à tous peu importe la distance, du maintien des coûts les plus bas possible et de la souplesse d'adaptation à différents sujets de formation. Un programme de formation obligatoire favoriserait, par rapport à un programme volontaire, un meilleur rendement des opérations par l'augmentation du nombre de cours offerts, une plus grande diversité de formules de formation disponibles et une diminution des coûts pour les membres. Les lieux et les moments de formation devraient être systématisés, de même que les modes de communication et de diffusion de l'information à l'intention des membres et du public. Les participants à l'atelier s'entendent à accorder à l'Ordre un rôle non pas de formateur, mais de négociateur auprès de nombreux organismes qui offrent déjà des formations qui pourraient être intégrées au programme des architectes, moyennant quelques ajustements et ajouts. En outre, de nombreux partenariats et commandites sont envisagés pour enrichir l'offre de cours et maintenir les coûts les plus bas.

Jacques White, architecte

L'INCORPORATION : AVANTAGEUSE POUR L'ARCHITECTE ?

Mise en contexte

Le projet de loi 169, sanctionné en juin dernier par le gouvernement du Québec, offre aux ordres professionnels la possibilité de permettre à leurs membres de se regrouper en société par action (SPA) ou en société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL). Elle vise à accroître la compétitivité des entreprises ainsi que leur potentiel d'expansion.

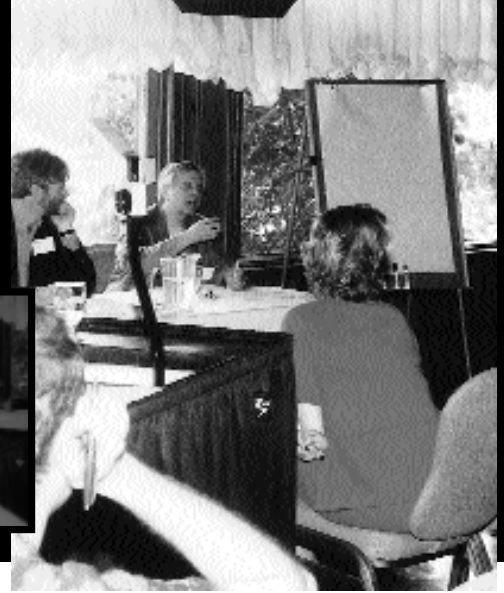
L'impact de ces éventuels changements sur l'exercice de la profession étant majeur, l'Ordre doit se prononcer, par règlement, sur les modalités d'application de la loi 169 en regard des avantages, inconvénients et conséquences de ces nouveaux modes de pratique.

Autant pour la SPA que la SENCRL, le projet de loi permet un exercice élargi des activités professionnelles ainsi que le regroupement avec des non-architectes et/ou non-professionnels (multidisciplinarité). De plus, le patrimoine personnel de l'associé non fautif est préservé sous certaines conditions. Cependant, l'imputabilité du professionnel est maintenue, de même que l'obligation pour la société de détenir et maintenir une assurance responsabilité professionnelle. Aussi, la notion de direction ou surveillance de l'exercice professionnel demeure.

La SENCRL est un véhicule servant essentiellement à compiler des revenus et n'est donc pas considérée comme une personne imposable distincte. Malgré le fait que la création d'une SENCRL soit moins coûteuse que l'incorporation, il semble néanmoins plus avantageux pour l'OAQ de prioriser le regroupement en SPA (incorporation).

La SPA est un type de regroupement qui permet des mesures fiscales intéressantes et qui peut faciliter l'obtention de financement auprès des institutions financières. La SPA permet plusieurs formes de catégories d'actions et sert d'instrument à la multidisciplinarité des firmes de

(suite en page 12)



professionnels. Toutefois, l'incorporation implique des coûts supplémentaires, comme par exemple ceux reliés aux frais d'incorporation ou à la préparation de déclarations d'impôts additionnelles. La SPA est également assujettie à la taxe sur le capital ainsi qu'à la Loi sur la formation.

Cette mise en contexte terminée, voici les questions :

Souhaitez-vous de nouveaux modes d'exercice professionnel ?

L'incorporation : avec qui et sous quelles conditions ?

Quels seraient les impacts sur la responsabilité professionnelle de l'architecte ?

Et les réponses... Certains propos peuvent être contradictoires, mais ils témoignent de la variété des préoccupations des architectes et aussi des réflexions qu'il faudra poursuivre au sein de l'OAQ.

Avantages

- Il est clair que l'incorporation permettrait des avantages financiers et fiscaux importants (taux d'imposition moindre, exonération pour gain de capital, etc) qui pourrait permettre aux plus jeunes firmes de se développer plus facilement.
- La SPA permettrait d'être plus compétitif sur les plans national et international en associant d'autres professionnels (tels les ingénieurs) et en développant d'autres champs d'activité.
- Pour une petite entreprise, l'association avec d'autres professionnels pourrait permettre d'accroître les services et d'assurer une meilleure viabilité à l'entreprise.
- En étant associé à d'autres professionnels, l'architecte pourrait avoir plus de pouvoir et d'influence qu'en étant exclu des grosses entreprises.
- La présence d'architectes actionnaires ou administrateurs au sein d'une entreprise multidisciplinaire pourrait favoriser la promotion de l'architecture.

Craintes, interrogations et souhaits

- Il pourrait y avoir un risque de « contrôle » des architectes par les ingénieurs dans une même société multidisciplinaire et ce malgré la répartition du pourcentage d'actions.
- La qualité de l'acte professionnel de l'architecte pourrait être compromise par les intérêts pécuniaires de certains

actionnaires même si la responsabilité professionnelle demeure individuelle. Les pressions économiques exercées actuellement sur les architectes seraient-elles augmentées dans un contexte de SPA?

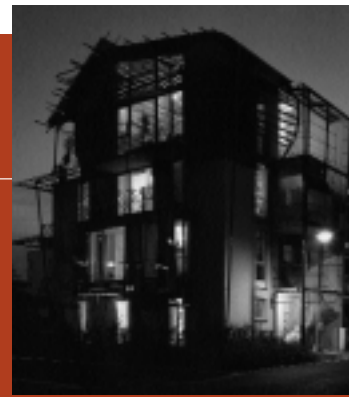
- On pourrait exiger que les actions d'une société qui pratique l'architecture soient majoritairement détenues par des architectes afin de préserver l'autonomie de l'architecte; cette solution semble cependant nuire à la multidisciplinarité.
- Un architecte ne devrait pas être associé dans une même société avec un entrepreneur ou un fournisseur de matériaux par risque de conflit d'intérêt. La constitution d'un consortium pour réaliser un projet clé en main semble une solution plus appropriée.
- On devrait permettre le plus d'ouverture possible quant au regroupement avec les non-architectes et suggérer qu'il y ait dénonciation de conflit d'intérêt auprès du client si le cas se présentait.
- Dans le cas où l'architecte est actionnaire minoritaire, il pourrait y avoir danger de subordination de ce dernier.
- Comment, au sein d'une compagnie multidisciplinaire, l'exercice de l'architecture pourrait être identifiable?

En résumé

L'incorporation présente plusieurs avantages financiers et fiscaux très intéressants pour la majorité des architectes. Cependant, la multidisciplinarité que permet la loi 169 suscite, d'une part, des commentaires positifs quant à la possibilité d'accroître les services et les expertises complémentaires à l'architecture et ainsi permettre une plus grande compétitivité aux niveaux national et international et, d'autre part, des craintes quant au contrôle et aux pressions que peuvent exercer les actionnaires ou administrateurs non-architectes sur les architectes d'une même société. Les risques de voir diminuer la qualité de l'acte professionnel au profit d'intérêts différents des autres membres d'une société sont appréhendés.

Il est clair que l'OAQ devra analyser la pertinence et les conséquences de la multidisciplinarité et définir les conditions et modalités d'exercice, les restrictions et limitations des actionnaires, administrateurs, etc. Il est important que les architectes s'impliquent dans ce débat afin de s'assurer que la pratique de l'architecture puisse se développer selon leurs attentes et le mieux-être de la profession.

Anne Carrier, architecte



LA TECHNOLOGIE APPLIQUÉE À LA CONSTRUCTION

Le portail électronique

Le 10 mai dernier se déroulait la première d'une série d'activités organisées par le PMI Montréal portant sur l'impact de l'application des technologies de l'information (TI) à la construction.

Le panel, animé par Robert Derome, architecte spécialisé en TI, accueillait Dr Hugues Rivard, chercheur de l'université Concordia, Pierre Desjardins, directeur de Contech Rexport, et Jean-Luc Dion, directeur de la construction pour Ivanhoé Cambridge. Ils ont partagé avec l'audience - des propriétaires immobiliers, des professionnels, des gestionnaires et des entrepreneurs - leurs points de vue respectifs sur les difficultés de l'industrie à intégrer les TI dans leurs façons de faire et sur les opportunités qu'offre une technologie nouvelle : le portail électronique.

Pourquoi, comme les recherches récentes le démontrent, l'industrie de la construction est celle qui investit le moins dans les TI? Les causes sont nombreuses selon les conférenciers. On reconnaît d'abord la nature fragmentée de l'industrie qui, contrairement aux autres, ne gravite pas autour d'un leader, une entreprise dominant son marché, mais plutôt se compose d'entreprises qui s'assemblent au gré des projets. Il y a aussi les fournisseurs de logiciels qui ont développé des produits spécialisés par fonctions (architectes, ingénieurs ou entrepreneurs) dont la principale caractéristique est de ne pas se parler entre eux. On constate enfin le besoin des différents acteurs de notre industrie à investir dans la formation afin de tirer de meilleurs bénéfices des technologies, surtout dans l'échange électronique entre les intervenants.

UNE SOLUTION UNIVERSELLE

Les chercheurs ont choisi de s'inspirer d'autres industries, comme l'avionique, qui retirent des bénéfices importants en créant, par des moyens électroniques, une équipe virtuelle de projet. On cite l'exemple de la réalisation du Boeing 777, entièrement conçu et construit à partir d'une plate-forme virtuelle sur laquelle échangeaient en temps réel les concepteurs, les constructeurs et les clients pour réaliser en un temps record et à moindre coût un produit d'une qualité inégalée.

Aucune entreprise de l'immobilier n'a les moyens de s'offrir les solutions technologiques de Boeing. On a bien cherché des approches plus simples, comme la création de normes et de protocoles d'échanges, mais en vain. Cependant, il existe une nouvelle technologie taillée sur mesure pour notre industrie : le portail électronique.

Qu'est-ce qu'un portail électronique? C'est un site qui offre un éventail varié de services en ligne. Le portail Yahoo en est un bon exemple. Il en existe une variante, le portail vertical, qui s'adresse à une industrie précise, telle la construction. Dr Rivard a répertorié plus de 200 portails dédiés à notre industrie qui offrent à peu de frais des fonctionnalités comme : la collaboration en ligne et la recherche de produits en catalogues électroniques; des applications CAO; l'accès immédiat et en tout temps aux multiples documents qui sont produits en cours de projet.

C'est nouveau, mais est-ce que ça fonctionne? Selon Jean-Luc Dion, l'expérience de l'utilisation d'un portail pour la réalisation du Eaton centre-ville s'avère fort positive : le portail, malgré certains défauts, va séduire de plus en plus les donneurs d'ouvrage et s'imposera dans les prochaines années. Que penser de tout cela? Tous les interlocuteurs s'entendent sur un point : le portail offre une solution universelle, polyvalente et de faible coût.

Daniel Forgues, architecte PMP
dforgues@decare.com

À L'AGENDA

Conférences

Les conférences internationales Ferdie sur le design d'intérieur sont consacrées cette année à la Belgique. Elles sont présentées à la salle Ernest-Cormier de l'Université de Montréal, au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, à 18 h 00. En plus, c'est gratuit.

Au programme :

24 septembre : Martin Van Severen

15 octobre : Vincent Van Duysen

5 novembre : Michel Boucquillon

Pour plus d'information : (514) 681-6033



13
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2001

Exposition

Partenaire de l'Ordre depuis toujours, Contech prépare actuellement ses expositions d'automne. Parcourez avec attention les encarts qui accompagnent le bulletin de ce mois-ci: une invitation s'y trouve, que ce soit pour l'exposition de Montréal (11 octobre) ou celle de Québec (7 novembre).

Formation

La Fondation Rues principales offre un programme de formation continue, en collaboration avec le département d'aménagement de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval.

Voici la liste des cours offerts à l'automne :

29 octobre : La revitalisation : les étapes à suivre

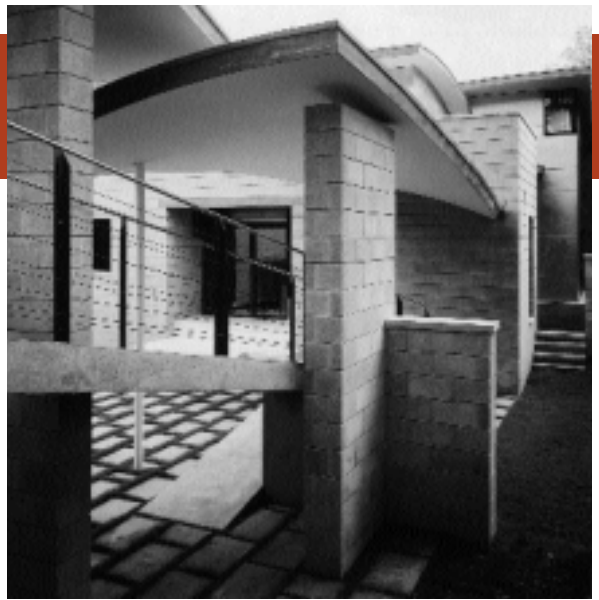
30 octobre : L'élaboration d'un scénario de revitalisation

31 octobre : Marketing et revitalisation

1^{er} novembre : Concertation et leadership

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter la Fondation au 1-877-694-9944 ou encore à l'adresse suivante : rues.principales@sympatico.ca

La firme Norbati propose, en novembre, son Colloque 2001 sur le Code de construction du Québec. Vous trouverez, dans l'emballage du présent numéro d'*Esquisses*, un dépliant fort éloquent à ce sujet. Les dates ? Montréal, le 7, et Québec, le 21.



VOICI LE TROISIÈME ARTICLE D'UNE SÉRIE DE QUATRE
SUR LE DEVIS DIRECTEUR NATIONAL

Le Devis directeur national et ses partenaires

Le Devis directeur national (DDN) est le plus important devis directeur générique et bilingue offert dans le commerce en Amérique du Nord. Cette année, en 2001, le DDN célébrera ses 25 ans de services fournis à l'industrie canadienne de la construction.

Bien qu'il soit surtout de nature descriptive, le DDN est composé de sections axées à la fois sur les critères de performance et les caractéristiques descriptives. Les sections portant sur ces dernières visent surtout les contrats à forfait conventionnels, tandis que les sections sur les critères de performance sont davantage axées sur le marché en pleine croissance de la conception-construction. Il faudrait cependant noter que les critères de performance conviennent également aux contrats autres que ceux de conception-construction.

14 Le DDN suit les recommandations des documents nord-américains sur les présentations standard. Les caractéristiques descriptives suivent les recommandations du *Répertoire normatif* concernant les chiffres et les titres, tandis que les critères de performance suivent les recommandations du système de classement *UniFormat*. Toutes les sections du DDN sont structurées suivant les recommandations du document *Présentation des sections*. Ces trois documents sur la structure sont produits et publiés par Devis de construction Canada (DCC) et le Construction Specifications Institute (CSI, États-Unis). Le DDN suit les recommandations de DCC en ce qui concerne la langue et le style.

On est en voie d'« écologiser » toutes les sections du DDN de façon à y inclure des pratiques de travail et des matériaux respectueux de l'environnement ainsi que pour appuyer les principes de construction durable du gouvernement fédéral.

Le Secrétariat du Devis directeur national coordonne la mise à jour continue des presque 700 sections du DDN. Chaque année, environ un tiers de toutes les données du DDN sont revues et publiées; de cette façon, le DDN est entièrement mis à jour tous les trois ans. Ce sont des spécialistes de l'industrie oeuvrant dans les secteurs public et privé qui procèdent à cette mise à jour. Le Secrétariat du DDN encourage les gens à lui présenter des observations et des critiques sur l'information contenue dans le DDN et tente d'y répondre.

Le DDN est un instrument qui aide les rédacteurs de devis, les architectes, les ingénieurs, les architectes d'intérieur et les autres spécialistes de la construction à produire des devis clairs, complets et exacts qui feront partie des cahiers des charges. Cela donne lieu à des contrats de construction faciles à comprendre par les entrepreneurs, ce qui réduit le risque de méprises et de poursuites.

PARTENAIRES DU SECTEUR PRIVÉ

Le Secrétariat du DDN, qui fait partie de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), établit des partenariats avec le secteur privé depuis de nombreuses années. En particulier, le DDN profite d'un partenariat de longue date avec Devis de construction Canada (DCC). En raison de ce partenariat, l'ancien Devis directeur du gouvernement (DDG) est devenu le Devis directeur national au milieu de la décennie 1970. Ainsi, un instrument conçu au départ pour les projets de construction du gouvernement fédéral est devenu l'instrument de choix de tous les rédacteurs de devis de construction du Canada.

Aujourd'hui, le partenariat est plus solide que jamais. Digocon Information Inc. et Infoconstruction.com publient le DDN de concert avec DCC pour le compte de TPSGC. Ces trois partenariats permettent à TPSGC d'offrir le DDN aux Canadiens à des prix abordables sur divers supports et dans de nombreux formats de fichiers.

La qualité et la valeur du DDN dépendent grandement de la participation constante de tous les intervenants de l'industrie de la construction qui consacrent chaque année une partie de leur temps à l'examen et à la mise à jour du contenu technique des sections.

Renseignements :

Secrétariat du devis directeur national
Place du Portage, Phase 3, 8B1
11, rue Laurier
Hull (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-3444

Télocopieur : (819) 956-3875

Internet : www.pwgs.gc.ca/rps/aes/tech/text/nms-f.html

MAISONS EXPÉRIMENTALES

NAUTILUS EARTHSHIP

ÉTATS-UNIS

MICHAEL REYNOLDS - SOLAR SURVIVOR



Fondation du patrimoine religieux du Québec

Une offre réservée aux stagiaires

Parce que le Québec compte une quantité phénoménale de clochers, d'obédience généralement catholique mais pas exclusivement, et que les bâtiments supportant ces clochers se cherchent parfois une nouvelle vocation, la Fondation du patrimoine religieux du Québec (FPRQ) est née, en 1995, avec pour mission la protection dudit patrimoine. Enfin, la mission est un peu plus complexe, comme vous le constaterez en visitant le site Web de l'organisme à l'adresse suivante : www.patrimoine-religieux.qc.ca. Comme le but de ce texte n'était pas de décrire la fondation, nous vous laissons naviguer à votre guise et recentrons le texte sur son but initial.

Donc, la FPRQ offre l'opportunité à un jeune architecte d'effectuer un stage de six mois dans un bureau en pratique privée. Le stagiaire sélectionné réalisera des tâches reliées à des projets de restauration et de conservation du patrimoine religieux sous la direction d'un maître de stage.

Les critères d'admissibilité ? Il faut être stagiaire de l'Ordre des architectes du Québec, diplômé depuis moins de deux ans d'une école d'architecture ou d'un programme en conservation du patrimoine, ou avoir démontré un intérêt pour ce secteur d'activités (cours théoriques, projets académiques récents, expériences professionnelles, etc). Les personnes intéressées doivent résider au Québec depuis au moins douze mois et être citoyen canadien ou résidant permanent.

Le formulaire d'inscription peut être obtenu à la Fondation du patrimoine religieux du Québec, au 2065, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal (le bâtiment est magnifique, soit dit en passant). Vous pouvez joindre la FPRQ par téléphone, au (514) 931-4701 ou par télécopieur, au (514) 931-4428. Ils ont aussi une adresse de courriel qui est cdubuc@qc.aira.com. Les candidatures devront parvenir à la Fondation au plus tard le 26 octobre 2001.



15
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2001

BON DE COMMANDE – TABLEAU DES MEMBRES

À la demande générale, l'Ordre a lancé la production d'une édition papier du *Tableau des membres*. Le tout devrait être prêt fin septembre, début octobre. Si vous souhaitez en recevoir un exemplaire, il suffit de remplir ce bon de commande (ou une photocopie) et de nous le faire parvenir, accompagné d'un chèque ou d'un mandat-poste au montant de 20 dollars (taxes incluses). Ce tableau est réservé à l'usage exclusif des membres et des stagiaires.

IDENTIFICATION

NOM

BUREAU

ADRESSE

VILLE (PROVINCE)

CODE POSTAL

PAIEMENT

- CHÈQUE
 MANDAT POSTE

LIBELLÉ À L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

AU MONTANT DE 20 \$ (TAXES INCLUSES)

RETOURNER À

OAQ – TABLEAU DES MEMBRES 1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL, H3H 1R4

VEUILLEZ PRÉVOIR UN DÉLAI DE QUATRE À SIX SEMAINES POUR LA LIVRAISON.

Prix et nomination

Pour la première fois cette année, l'Institut royal d'architecture du Canada remettait le Prix d'excellence en dessins d'exécution. La firme Saia et Barbarese nous signale qu'elle a mérité un des trois prix décernés pour les plans et devis du Pavillon Président-Kennedy de l'UQAM.

En créant récemment l'Institut sur le patrimoine culturel de l'Université Laval, le recteur François Tavenas annonçait du même coup la nomination d'un de nos membres, l'architecte Cyril Simard, au poste de titulaire de la chaire Unesco sur le patrimoine. Toutes nos félicitations !



Association des entrepreneurs en revêtement métallique du Québec

MAINTENANT DISPONIBLE !

PROGRAMME DE CERTIFICATION DE CONFORMITÉ

- Assistance dans la conception des projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique ;
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les produits connexes ;
- Vérification des matériaux au chantier suivi d'émission de rapports d'inspection ;
- Émission de certificats de conformité ;

NOUVEAU CONCOURS :

Excellence en design utilisant le revêtement métallique

Informations : Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.
 tél. : (450) 434-1164 ou sans frais : 1 877 434-1164
 courriel : info@aermq.qc.ca
 ou visitez www.aermq.qc.ca



OFFRE D'EMPLOI

CHARGÉ DE PROJET

Le titulaire relève du coordonnateur, ingénierie et construction. Il est responsable de la planification et de l'exécution des projets de construction et d'installation d'équipements.

RÉSULTATS ATTENDUS :

- ¥ Préparer les appels d'offre en collaboration avec les acheteurs d'équipements.
- ¥ Analyser les soumissions et contrôler les budgets.
- ¥ Établir le calendrier des travaux de construction et d'installation des équipements.
- ¥ Superviser l'exécution des projets.
- ¥ Coordonner les activités avec le service des opérations de détail.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- ¥ Baccalauréat en génie ou en architecture, ou expérience équivalente.
- ¥ Trois à cinq années d'expérience en gestion de projets de construction dans le secteur du commerce de détail.
- ¥ Connaissance des équipements de magasin et bilinguisme : des atouts.

Si ce poste vous intéresse, faites parvenir votre curriculum vitae aux ressources humaines de Métro en précisant le titre du poste.

Carrieres@metro.ca

Télécopieur : (514) 643-1233

Courrier traditionnel : Service des ressources humaines,
 METRO RICHELIEU 2000 INC.

11011, Boul. Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6



CONFÉRENCE DES MARDIS VERTS

La maison Ray-vision de Longueuil

La dernière conférence de la saison printanière des Mardis verts mettait en vedette l'ingénieur Luc Muyldermans qui nous a parlé des plus récents développements en matière de maison solaire.

La maison Ray-vision est un duplex de 3250 pieds carrés répartis sur trois paliers. Le duplex est divisé en deux zones : le logement principal — qui comprend le sous-sol et le rez-de-chaussée — et l'appartement à l'étage. Le système mécanique intégré (SMI) a été installé dans le logement principal pour le chauffage, l'eau domestique et la ventilation, avec la récupération de chaleur et le rafraîchissement de la maison. Dans l'appartement, on retrouve des systèmes classiques : plinthes électriques, chauffe-eau et échangeurs de chaleur. Comme c'est une maison solaire passive, elle a été orientée pour capter au maximum le soleil par sa fenestration tout en prévoyant la surchauffe de l'ouest. Les pièces de vie (cuisine, salle à manger et vivre) se retrouvent au sud, même si elles donnent dans la cour arrière, tandis que les chambres donnent à l'avant, côté rue. La fenestration a été soigneusement étudiée, notamment grâce à une simulation sur logiciel, afin de maximiser les gains thermiques.

L'étanchéité et l'isolation de l'enveloppe sont supérieures à une maison R-2000. Nous n'y retrouvons aucun pont thermique, même au niveau de la semelle et de la dalle du sous-sol..

ÉCONOMIES À LONG TERME

De façon simplifiée, le SMI comprend : une thermopompe de deux circuits (incluant un échangeur de chaleur avec des contrôles), un circuit « eau » avec un système hydronique dans la dalle du sous-sol (pour emmagasiner la chaleur dans la saison de chauffage ou pour prendre de la fraîcheur en été) et un circuit « air » dans la maison et dans l'entretoit (pour prendre la chaleur, si présente, et pour pouvoir l'emmagasiner dans la dalle du sous-sol au besoin). En été, le système permet de faire du *free cooling* alors qu'en hiver, le système d'appoint (élément chauffant) permet de chauffer la maison quand les apports solaires sont insuffisants.

Les apports solaires représentent 37 % des besoins en chauffage (incluant l'eau domestique) pour le bâtiment au

complet. Pour le logement principal, ils représentent 49 %. Les apports solaires fournissent une économie de 12 500 kWh/an pour la maison Ray-vision soit plus de 800\$/année. Ce système semble prometteur même si certains contrôles sont à parfaire.

Selon le conférencier, cette maison est légèrement plus coûteuse à construire qu'une maison standard mais, à long terme, en incluant les coûts de financement et de fonctionnement pour le chauffage et la climatisation, elle se révèle moins coûteuse.

Jean Lalanne, architecte





MAISONS EXPÉRIMENTALES
 LOTISSEMENT D'EMSCHER PARK
 ALLEMAGNE
 SZYSZKOWITZ & KOWALSKY

Tournoi de golf des architectes 2001

Comme chaque année, le Tournoi de golf des architectes 2001 a été un franc succès, attirant 275 golfeurs, soit le maximum possible. Outre les nombreux prix attribués aux participants, les organisateurs ont remis un chèque de 2000\$ à l'Ordre des architectes. Les organisateurs, M. Rosaire Rivest et M. Jean-Charles Martineau, architecte, souhaitent remercier les nombreux commanditaires qui ont rendu l'événement possible. Comme la liste est longue, nous vous suggérons de prendre une grande respiration : Alba, Bakor inc., Benjamin Moore, Briqueterie Saint-Laurent, Carreaux Céragrés, Cometal-Moderco, Corflex inc., Couvreur Verdun inc., Fransyl, Groupe AGI, Hydrotech Corp., Isolation Dispro inc., Nadeau IMPRO, Owens Corning Canada, Roxul inc., Roy & Breton inc., Soprema inc. Transport Lyon inc. et VIC WEST. Astiquez bien vos bâtons en attendant la prochaine édition, le 8 août 2002.



Prix Soprema, un voyage en France, tiré au sort parmi les architectes : le prix est présenté à Luc Beaudoin par Marc Comtois.



Prix Alba de 100\$ pour le coup le plus près du trou : Francine Dubeau et Faber Cayouette, au centre, reçoivent les prix présentés par Pierre Boisclair et J. Dupuis.



Prix Corflex de 100\$ pour le plus long coup de départ : Louise Bouré et Denis Baril reçoivent les prix présentés par Claude Tremblay.



P E T I T E S A N N O N C E S

À LOUER

Bureau d'architectes offre espaces de bureau de type loft pour professionnels de l'aménagement dans immeuble de la rue Saint-Laurent. Plafonds de 12', planchers de bois franc, salle de conférence. Espace disponible : +/- 700 p.c. ; possibilité de 1 à 8 postes de travail. Occupation immédiate. À voir absolument ! Pour informations : (514) 282-3988

AUTOCAD

Cours privés de dessin assisté par ordinateur. Réalisation de dessins architecturaux. Création HB
Tél./Télé. : (450) 646-0111

OFFRES D'EMPLOI

Jeune firme innovatrice en architecture et multimédia recherche candidats

pour participer à la croissance de l'entreprise:

- Architecte intermédiaire (5 ans d'expérience)
- Technicien intermédiaire / senior (8-10 ans d'expérience)
- Modélisateur 3D (Form Z et Lightscape)
- Designer d'intérieur intermédiaire (5-10 ans d'expérience)

Envoyez curriculum vitæ à michel.lauzon@nomade.ca .

Dans la région de Sherbrooke, recherchons architecte intermédiaire pour assister architecte patron, pour conception, estimation, suivi de dossiers et coordination avec donneur d'ouvrage et autres professionnels, rédaction de devis, surveillance de chantier, conception et réalisation des plans d'exécution.

Envoyez votre curriculum vitæ, soit par courriel à gautier@microtec.net, soit par télécopieur au (819) 823-7658.

Architecte connaissant les logiciels AutoCad/ArchCad pour travailler dans une firme œuvrant dans le milieu résidentiel en Estrie. Doit être sensible aux domaines patrimonial et historique. Futur associé. Doit connaître le milieu de la construction et être autonome. Envoyez CV : Richard Proulx, architecte, 5, rue Victoria, Knowlton (Québec) JOE 1V0
Télécopieur : (450) 242-1333 Rproulx@estrie.qc.ca .

Poste permanent de secrétaire principale est offert pour prendre charge de : la réception; des tâches cléricales administratives; la tenue des livres périodiques, bénéfices marginaux.

Ambiance de travail agréable. Contacter l'architecte : Gabrielle Léger (cell. : 514-867-6130) Hébert, Bertomeu et ass., architectes, 5995 boul. Gouin ouest, Montréal.

Appels de candidatures

Emplois occasionnels et réguliers

Ministère de la Famille et de l'Enfance

Une ou un architecte

39 806 \$ à 47 707 \$

CONCOURS N° : 109-DSCMFE-01

Ministère de la Famille et de l'Enfance : Cet appel de candidatures vise à pourvoir à des emplois occasionnels au ministère de la Famille et de l'Enfance dans les régions administratives de Montréal, de la Montérégie et de Laval.

Attributions : La personne titulaire de l'emploi assume la responsabilité d'analyser les plans des installations et d'approuver les locaux des centres à la petite enfance (CPE) dans le but de permettre au ministère de développer de nouvelles places dans les CPE et de maintenir les places existantes selon les normes et règlements en vigueur. Elle est également appelée à conseiller, à informer et à assister les principaux intervenants impliqués dans les projets. Plus précisément, la personne titulaire conseille et offre une assistance professionnelle aux détenteurs de permis, aux groupes promoteurs et aux responsables de centres de la petite enfance concernant l'acquisition, l'aménagement et le réaménagement de locaux utilisés à des fins de services de garde ; elle vérifie la conformité des plans et assure le respect de la réglementation en vigueur ; elle produit des rapports de recommandation et agit à titre d'expert auprès de la clientèle. Elle travaille en étroite collaboration avec les conseillers aux services à la famille et à l'enfance ainsi qu'avec les conseillers financiers. La personne titulaire de l'emploi devra être disponible pour voyager dans le territoire désigné.

Conditions d'admission : Posséder un diplôme universitaire de premier cycle en architecture et être membre en règle de l'Ordre des architectes du Québec. La personne candidate doit, en plus, avoir entre six mois et trois ans d'expérience de niveau professionnel à titre de chargée ou de chargé de projets concernant l'aménagement ou le réaménagement de locaux. Posséder la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent. Les personnes qui satisfont aux conditions d'admission seront inscrites au Fichier central du personnel occasionnel dans la région administrative de leur résidence.

Avoir sa résidence principale dans l'une des régions administratives mentionnées plus haut.

Période d'inscription : Du 21 septembre au 9 octobre 2001

Inscription : Seules les candidatures reçues à l'adresse indiquée durant la période d'inscription seront acceptées. Faire parvenir le formulaire « Offre de service », en inscrivant le numéro 109-DSCMFE-01 à la rubrique « Numéro de concours » ainsi que des photocopies de son diplôme et de sa carte de membre à : M^{me} Marie-Andrée Lemieux à la Direction des ressources humaines et de la gestion documentaire, ministère de la Famille et de l'Enfance, 600, rue Fullum, 8^e étage, Montréal (Québec) H2K 4S7. Le formulaire « Offre de service » est disponible dans les centres locaux d'emploi, dans les bureaux de Communication-Québec ainsi que dans les bureaux régionaux et dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor (www.tresor.gouv.qc.ca).

Information : M^{me} Marie-Andrée Lemieux, (514) 873-6286
Ministère de la Famille et de l'Enfance



RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS Il peut exister d'autres conditions permettant l'admission aux concours, telle la compensation de la scolarité par de l'expérience. Lorsque aucune expérience n'est exigée, les personnes en voie de terminer la dernière année de scolarité requise peuvent être admises. Pour occuper un emploi dans la fonction publique québécoise, il faut une connaissance du français appropriée aux fonctions. Les personnes ayant le statut de résident permanent sont admissibles, sauf s'il est mentionné dans l'appel de candidatures qu'elles doivent avoir le statut de citoyen canadien. Ces appels de candidatures représentent une occasion de concrétiser l'orientation gouvernementale relative à l'accroissement de la présence de groupes sous-représentés dans la fonction publique. Pour les appels de candidatures visant à pourvoir à des emplois réguliers et occasionnels, l'inscription se fait à l'aide du formulaire « Offre de service - emplois réguliers », disponible dans les bureaux régionaux du Conseil du trésor, les directions des ressources humaines des ministères et des organismes, les bureaux de Communication-Québec, les centres locaux d'emploi, les carrefours jeunesse-emploi et dans le site Internet du Conseil du trésor <http://www.tresor.gouv.qc.ca>. Pour être acceptées, les candidatures doivent être reçues à l'adresse indiquée pendant la période d'inscription. On peut obtenir des renseignements supplémentaires auprès des personnes désignées sous la rubrique « Information » ainsi que dans les bureaux régionaux et le site Internet du Conseil du trésor.

www.tresor.gouv.qc.ca



Assurances
automobile et habitation



enfin, l'esprit libre

... et le volant bien en mains, avec
les solutions d'assurance de Meloche Monnex.

- Assurances automobile, habitation, voyage, micro-entreprise et assurance collective : vie, invalidité, frais généraux, accident-maladie et frais dentaires
- Un personnel courtois, compréhensif et compétent
- Un service d'urgence qui ne vous laissera jamais tomber, 24 heures sur 24, 365 jours par année
- Une carte-client personnalisée qui vous donne accès gratuitement à un réseau d'assistance international
- Tarifs et rabais concurrentiels sur des produits d'une qualité supérieure



Courez la chance
de **gagner** la Nouvelle
Mercedes-Benz C240 Classique !*



Soumission automobile en direct !

www.melochemonnex.com

1 888 589-5656

Programme d'assurance parrainé par



Meloche Monnex

Notre science... l'assurance,
notre art... le service



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

*Huit autres prix à gagner pendant la période du concours. Pour obtenir les règlements complets du concours « enfin, l'esprit libre pour gagner ! », faites parvenir votre demande par la poste à : Meloche Monnex, 50, Place Crémazie, 12^e étage, Montréal H2P 1B6